



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
Région SUD EST
snpespaca@gmail.com



Déclaration préliminaire de boycott

CTiR Formation et Bilan social

Marseille, le 16 septembre 2022

Ce CTIR se tient dans un contexte politique et social très tendu, après un printemps marqué par les élections présidentielles et législatives qui ont permis de signifier au Président de la République et à son gouvernement un net refus de la continuation de leur politique libérale. Ces élections ont malheureusement aussi permis à l'extrême-droite de rentrer massivement à l'assemblée nationale. Notre organisation syndicale a fait du combat contre les idées de l'extrême-droite un élément majeur. Les valeurs que nous défendons, la société dans laquelle nous voulons vivre et les politiques sociales que nous prônons, sont aux antipodes du monde que voudraient construire les partis de l'extrême-droite.

Par ailleurs, la crise sanitaire dans laquelle nous nous trouvons toujours, conjuguée aux éléments climatiques de cet été en particulier, démontre une bonne fois pour toutes que la question du vivant et de l'écologie est devenue centrale, et notamment pour l'action syndicale. Les questions sociales, de conditions de travail, du pouvoir de vivre dignement, de justice sociale et de répartition des richesses, ne peuvent désormais plus être déconnectées de l'écologie.

A la PJJ, comme dans toute la fonction publique, il va falloir se mettre au niveau. L'été caniculaire que nous venons de vivre et qui se reproduira chaque année, exige une refonte totale des établissements accueillant nos publics. Qu'il s'agisse des services de milieu ouvert ou des autres structures, principalement celles qui accueillent des mineurs en placement. Les lieux de détention sont particulièrement inadaptés aujourd'hui.

Notre délégation ne siègera pas ce jour à ce CTIR. Les raisons sont multiples. Le dégel du point d'indice de 3,5 % est loin de répondre aux attentes des personnels, après plus de 10 ans de gel alors même que nous sommes entrés dans une période d'inflation très forte. Nous ne nous contenterons pas de rustines sur les salaires.

Avec notre fédération, nous exigeons que soit rapidement concerté un mécanisme pérenne d'indexation des salaires sur l'augmentation des prix ainsi que l'ouverture de négociations portant sur les carrières et les rémunérations. La situation impose également une négociation immédiate sur l'ensemble des grilles et carrières, intégrant des mesures ambitieuses pour parvenir notamment à une égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. C'est aussi un enjeu de société afin de retrouver l'attractivité de nos métiers et donc de l'existence des services publics répondant aux besoins de la population sur l'ensemble des territoires.

Cette absence de reconnaissance salariale globale ne semble cependant pas avoir de limites dans la maltraitance des personnels. En effet, depuis plusieurs mois, nous avons accompagné un mouvement de colère et une mobilisation de l'ensemble des personnels qui se sont vus exclus du bénéfice du Ségur. Ce complément de traitement indiciaire (CTI) qui est venu, en partie, reconnaître la pénibilité du travail social est inacceptable par son traitement inégal dans l'ensemble des ministères et à la PJJ en particulier.

À la PJJ, suite à la conférence des métiers de la filière éducative et sociale du 18 février 2022, la directrice de la PJJ annonçait le 21 avril, l'extension du CTI de 183 euros aux métiers de la filière socio-éducative mais en excluant les adjoint.es administratives.tifs, les secrétaires administratif.ves, les attaché.es, les directrices et directeurs de service, les personnels des DT et DIR, les infirmiers.ères, les stagiaires et les formatrices et formateurs de l'ENPJJ, mais aussi les apprentis. Excusez du peu.

Plusieurs organisations syndicales ont décidé de s'opposer à cette décision inique, notamment pour les professionnel.les de la filière administrative et technique qui perçoivent les plus bas salaires de la Fonction publique puisqu'elles et ils sont catégorie C. Cela montre encore une fois la méconnaissance par l'administration du travail effectué par ces personnel.les au sein des services éducatifs. Sans elles et eux, ces services ne fonctionneraient pas, les adolescent.es et familles ne seraient pas accueilli.es, les budgets nécessaires à leur accompagnement ne parviendraient pas dans les services, tous les autres professionnel.les ne bénéficieraient pas des prestations auxquelles elles et ils ont droit, car toutes ces tâches, et bien d'autres encore, sont exercées par les adjoint.es administratives.tifs.

Le SNPES PJJ FSU rappelle une nouvelle fois que les adjoint.es administratives.tifs à la PJJ ne perçoivent pas la NBI et n'ont bénéficié que d'une revalorisation minimale de leur indemnitaire. Pendant combien de temps l'administration va-t-elle encore mépriser ces professionnel.les ?

Les adjoint.es administratives.tifs se sont mobilisé.es dans plusieurs régions et ont écrit des lettres ouvertes à la directrice de la PJJ pour exiger l'obtention du CTI. À la suite de ces courriers, l'ensemble des personnels a soutenu leurs actions, à travers une pétition historique qui a obtenu plus de 4000 signatures, afin d'exiger cette revalorisation d'abord pour la filière administrative, puis pour tous les autres corps exclus de cette mesure. Le 23 juin, une journée de grève et d'action au niveau national et dans les régions a eu lieu. Nous n'en resterons pas là.

Comme pour illustrer un peu plus sa politique de maltraitance des personnels les plus fragilisés et précarisés, la DPJJ, non contente de rémunérer les personnels contractuel.les de façon indécente et sous le pied de grille des titulaires, leur fait subir une attaque sans précédent sur leurs congés. Et en plus aujourd'hui, l'ensemble des professionnel.les découvrent les inégalités dans l'attribution du CIA dont sont exclus encore une fois les contractuel.les. Les critères d'attribution sont plus qu'opaques et génèrent des tensions dans les équipes. Ceci est proprement scandaleux.

Comment la PJJ peut-elle encore se targuer de chercher à attirer des professionnel.les quand le mépris est à ce point banalisé ?

Pour toutes ces raisons, nous ne siégerons pas à ce CTIR. Nous ne pouvons accepter ces inégalités de traitement qui touchent en particulier les corps les plus féminisés de la PJJ. Nous exigeons donc que la PJJ rouvre des négociations sur le Ségur pour que l'ensemble des personnels bénéficie de ce CTI.

Pour ce dernier CTIR avant les élections professionnelles, les points de l'ordre du jour qui sont prévus pour information, viennent une fois de plus confirmer l'instrumentalisation des instances de dialogue sociale et entériner leur fonction de chambres d'enregistrement. Quel sens peut-on encore donner aujourd'hui à la notion de dialogue social quand la moindre instance dédiée à cet exercice est vidée de son sens premier, celui de la négociation collective ?

S'agissant du bilan de la formation, cela fait 2 ans que la formation des stagiaires a été réduite à 18 mois. Ainsi, de façon pragmatique, ils n'ont plus que six mois de stage en milieu ouvert et six mois en hébergement, entrecoupés des semaines nécessaires de regroupement et de congés.

Dans le cadre du stage de milieu ouvert, il leur est demandé d'ingurgiter une somme d'informations et de connaissances astronomiques, de connaître la procédure du CJPM, de prendre des initiatives, de pratiquer les écrits, de faire des entretiens, de savoir se positionner face aux adolescent.es, « de monter en responsabilité », d'exercer des mesures éducatives, de pratiquer « l'accompagnement d'un jeune dans l'application de son aménagement de peine »... une liste de tâches à exercer qui nécessite du temps qu'ils et elles n'ont pas, l'administration leur met la pression. La réduction du temps de stage n'est pas prise en compte. La charge de travail parallèle non plus. De surcroît, les stagiaires doivent produire pendant l'année 4 écrits intermédiaires, un projet éducatif collectif au sein du PTF et un dossier thématique. Comment peut-on exiger la même quantité de travail en 18 mois qu'en 24 mois ? C'est simplement maltraitant. Le pouvoir pris par les DT sur les évaluations des stagiaires est lui aussi totalement disproportionné, alors que cela devrait relever des terrains de stage et des PTF.

Alors qu'il est question de réfléchir partout à la perte d'attractivité des métiers du social, l'administration renforce un peu plus ce sentiment de dévaluation des métiers du social, en proposant une formation au rabais, participant toujours plus à dévaloriser cette profession. La formation en 18 mois ne permet plus une découverte du métier sereine et progressive. La temporalité ne met pas les stagiaires dans des conditions de réflexion et de distance nécessaires à l'élaboration de leur positionnement éducatif. Il s'agit aujourd'hui de remplir des grilles de tâches. Il est évident que cette pression des échéances est en parallèle subie par les professionnel.les du PTF.

Et pendant ce temps, les professionnel.les de MO sont sous l'eau et ne peuvent plus trouver le temps d'aller en formation. Et quand ce n'est pas l'épuisement professionnel qui les en empêche, ce sont les obstacles gestionnaires grâce au logiciel Chorus qui fait florès. Et que dire des personnels de catégorie C qui ne se permettent plus d'aller en formation ou qui ne se retrouvent plus dans les formations proposées.

Concernant le bilan social que vous nous présentez, le simple rappel du traitement infligé aux personnels administratifs et aux contractuel.les en général, suffit à invalider toute la politique menée en faveur des personnels à la DPJJ. Et ce n'est certainement pas un séminaire pour les personnels administratifs qui remplira le frigo à la fin du mois et minimisera le mépris ressenti.

Le SNPES-PJJ/FSU ne siègera pas aujourd'hui et appelle les personnels à rejoindre la mobilisation du 29 septembre 2022.

Pour la délégation du SNPES-PJJ/FSU - CTIR